

République du Bénin

Cour constitutionnelle

GREFFE



N° 044 / CC/GEC

**CHAMBRE DES AUDIENCES PLENIERES
RÔLE DE L'AUDIENCE DU JEUDI 18 AVRIL 2024**

HEURE : 10 HEURES

**LIEU : Salle des audiences publiques de la Cour constitutionnelle sise à
Ganhi, avenue Gouverneur général PONTY à Cotonou**

N°	N° DU RECOURS	REQUERANT	REQUIS	OBJET	OBSERVATIONS
1.	1693/245/REC-23 du 05/09/2023 et 1852/273/REC-23 du 04/10/2023 (Continuation)	Anicet Gildas AHOUNOU DJIMON	Commissaires en charge des commissariats du du 3 ^{ème} et du 4 ^{ème} arrondissements de Porto-Novo Directeur général de Oryx Energies (SPCA AHOUNOU & CHADARE)	Recours pour arrestation arbitraire et garde à vue abusive	
2.	0481/092/REC-23 du 03/03/2023	Collectif des Coopérateurs Part « A » de la Coopérative d'Aménagement Rural d'Akpadanou (CAR Akpadanou) Rep/ Logbo BONOU et Etienne AHOTON	Marcellin NOUGBE	Recours pour violation de la constitution	
3.	0890/151/REC-23 du 04/05/2023 (Continuation)	Didier AKODO	- Prosper GBAGUIDI (Me Hervé SOUKPON) - Pascal GBAGUIDI - Richard GBAGUIDI - Richard SAKOU	Demande d'intervention de la Cour dans une procédure judiciaire.	
4.	1750/257/REC-23 du 18/09/2023	Codjo DOSSOU (Me Narcisse Raymond ADJAÏ)	Procureur de la République près le TPI de Comè	Demande d'intervention de la Cour pour l'exécution d'une décision de justice.	



5.	0356/065/REC-24 du 20/02/2024 (Continuation)	Chadas DARI	Assemblée nationale Cour suprême Cour des comptes	-Recours en inconstitutionnalité des articles 5 et 8, du chapitre 1 ^{er} , tire 2, des lois n° 2022-06 et n° 2022-11, du 27 juin 2022, portant respectivement, statut des magistrats de la Cour des comptes, et statut des magistrats de la Cour suprême - Demande de sursis à l'application desdites dispositions dans le cadre des tests d'entrée à la Cour des comptes et à la Cour suprême
6.	0673/119/REC-24 du 22/03/2024 (Continuation)	Michel Kpondékon AHONON (Me Salomon K. ABOU)	HAAC	Recours contre la décision n°24/018/HAAC du 28 février 2024, portant cadre juridique pour les élections des représentants des professionnels des médias, devant siéger à la HAAC, au titre de la 7 ^{ème} mandature
7.	0691/123/REC-24 du 25/03/2024 (Continuation)	Médice AGBEHOUNKO	Michel AHONON	Recours pour violation de la Constitution



8.	2091/298/REC-23 du 14/11/2023	Prosper ALLAGBE	Ministre des Enseignements Maternel et Primaire	Recours pour violation des articles 26 et 35 de la Constitution et 13.1 de la CADHP.	
9.	0766/131/REC-23 du 04/04/2023	Angelo FADEYI	Juge d'instruction du 2 ^{ème} cabinet du TPI de Cotonou	Recours pour inconstitutionnalité d'une détention provisoire.	
10.	1304/200/REC-23 du 10/07/2023	Laurent DEDJI	Directeur général de la Police républicaine	Recours en inconstitutionnalité de la note de service n°1196/ DGPR/DRH/SPRHGP/SA, du 07 juillet 2023, portant annulation d'admission au concours de recrutement de la 2 ^{ème} vague d'élèves agents de police au titre de l'année 2022.	
11.	2183/312/REC-23 du 28/11/2023	Fiacre GODEME	Ministère du travail et de la Fonction Publique	Recours en inconstitutionnalité de la décision portant rejet de candidature de certains agents de l'Etat au concours de recrutement de 167 agents au profit du MJL.	



12.	1684/244/REC-23 du 04/09/2023	Affouda Olaréwadjou Jean-Luc OLAYE	Ministère du travail et de la Fonction Publique	Recours pour violation de la Constitution.	
-----	----------------------------------	---------------------------------------	---	---	--

Cotonou, le 12 AVR 2024

Le Greffier en chef,



Sylvestre FARRA
Sylvestre FARRA